

Nevers, 12 avril 2022 - 20h

## La maternité du Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers accueille toujours les urgences obstétricales

*Depuis le 11 avril 2022, le Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers (CHAN) ne peut plus faire fonctionner correctement la maternité, ce qui a contraint l'établissement à transférer hier des patientes dans les maternités des départements voisins (Auxerre, Bourges, Dijon, Montluçon, Moulins...). Cela est lié à un nombre important de postes vacants du fait de la pénurie de sages-femmes au niveau national et d'arrêts maladie, traduisant un épuisement de l'équipe.*

Ce mardi 12 avril 2022, une nouvelle concertation entre la Direction du CHAN, l'Agence Régionale de Santé (ARS), les sages-femmes, des représentants de l'Ordre des sages-femmes, le corps médical et les organisations du personnel de l'établissement s'est déroulée.

Afin de pouvoir à nouveau accueillir les patientes dans de bonnes conditions, et le plus rapidement possible, l'ARS a lancé un appel aux volontaires de la réserve sanitaire.

En parallèle, la politique de recrutement de sages-femmes ou de recours aux sages-femmes libérales, déjà en place depuis plusieurs mois, se poursuit mais ces recherches ne suffisent pas à combler les besoins. Aujourd'hui, de nouveaux moyens ont été accordés pour essayer de renforcer et soulager l'équipe en place.

Plusieurs rencontres, dont une avec les sages-femmes libérales, sont programmées demain et dans les prochains jours.

### **Informations importantes pour les femmes devant se rendre à la maternité :**

Tous les rendez-vous de consultations d'obstétrique sont maintenus.

Si une femme enceinte a des contractions, elle ne doit pas se rendre spontanément dans une autre maternité par ses propres moyens mais se présenter à la maternité de Nevers. Afin de garantir la sécurité des parturientes, un gynécologue évaluera la prise en charge la plus adaptée à leur situation et l'opportunité d'un transfert, organisé par l'hôpital le cas échéant. Si un transfert est envisageable, une maternité des départements voisins accueillera la patiente ; si l'accouchement est imminent, il se déroulera à la maternité de Nevers et le transfert se fera plus tard.

Nous rappelons le numéro de contact de la maternité : **03 86 93 73 00**.